

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 24 FEVRIER 2026

Le Conseil d'Administration s'est réuni au Conservatoire Maurice Ravel, le mardi 24 février 2026 à 14 h 00, sur convocation du 13 février 2026, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL le 13 février 2026.

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mme PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mmes BUTORI, LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général
M. RACHET, Directeur adjoint délégué à l'Orchestre
M. GUALLAR, Responsable administratif et financier
Mme ELICEIRY, Assistante de direction
Mme ITURRIOZ, Directrice de la Culture à la CAPB
M. DE DREUILLE, Président des Amis de l'Orchestre
M. GAVAZZI, Chargé de mission droits culturels, santé et handicap
Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 14 h 00 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme CASTEL est désignée comme secrétaire de séance.

O/J N°1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 DECEMBRE 2025

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2025.

O/J N°2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 3 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 25-26 AVEC LA SNSA

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 – CRR : CONVENTION CADRE AVEC L'ECOLE DE MUSIQUE DE TARNOS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 – CRR : TRANSFERT A TITRE GRACIEUX DES IMMOBILISATIONS DE L'ECOLE DE MUSIQUE AMIKUZE-IHOLDI-OZTIBARRE A LA REGIE AUTONOME – CONSERVATOIRE MAURICE RAVEL AU 01/01/2026

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 – PERSONNEL : CONVENTION D'ADHÉSION À LA PRESTATION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET RESSOURCES HUMAINES DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 7 – FINANCES. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 05

.

Extrait publié sur le site internet du Conservatoire Maurice Ravel le 25 février 2026